

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 JUIN 2018

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mai à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

**Présents** : MM LESCURE, MAGNOUX, SALLES, PARMENTIER, MARIAUD, SAINNEVILLE, BOSSOUTROT.

**Absents** : MORENA, LAMY, SABEAU, LE GAC, BOURGEADE.

**Secrétaire de séance** : Jean Marie SAINNEVILLE

\*\*\*\*\*

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Monsieur Jean Marie SAINNEVILLE est désigné à l'unanimité.

### **Approbation du C.R. du 29 mai 2018**

Le compte rendu du 29 mai est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le transfert de compétence Assainissement afin d'approuver le P.V. de mise à disposition.

Le conseil accepte de modifier l'ordre du jour

### **Transfert de compétence ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 19/12/2017, la commune d'EYREIN a transféré la compétence « ASSAINISSEMENT » à TULLE, AGGLO.

Il convient de finaliser ce transfert par la rédaction d'un procès-verbal de mise à disposition de tous les biens et équipements utilisés pour l'exercice de la compétence transférée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements.

### **Approbation du contrat de solidarité communale 2018/2020 avec le Département.**

Le Maire présente le dossier d'aides aux collectivités, « contractualisations départementales 2018/2020 ».

Les opérations suivantes ont été retenues :

Projets	Estimation	Aide du C.D. 2018	Aide du C.D. 2019	Aide du C.D. 2020
Agrandissement parking place de la Mairie	100 000 €	0 €	25 000 €	0 €
Aménagement du quartier de la gare	100 000 €	50 000 €	0 €	0 €
Couverture cantine et changement de fenêtres	25 000 €	7500 €	0 €	0€
Dotation voirie 2018/2020		10 000 €	10 000 €	10 000 €
Restauration d'un bâtiment communal : MAM	14 172 €	4252 €	0 €	0 €

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le Contrat de solidarité communale 2018/2020 avec le Département,
- Autorise le Maire à signer ce contrat

### **Révision des tarifs des concessions du cimetière**

Le Conseil Municipal décide de créer un tarif pour la vente des concessions anciennes et en état d'abandon constatées par Procès-Verbal du 05/11/2008 et reprises par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Reprise de concessions : 200 € la concession

### **Dénomination et numérotation des voies et rues**

Après avoir reçu la visite d'un technicien de la Poste, le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de compléter le plan d'adressage de la commune pour une meilleure identification des lieux-dits et des maisons qui faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres et constituerait un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il présente ensuite la proposition de la Poste, prestataire habilité pour l'exécution de ces travaux pour un montant de 2100 € H.T, sachant que l'Etat et le Conseil Départemental accompagnent les collectivités par 30 % (DETR) et 40 % (Département).

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- La réalisation de cette opération,
- Accepte le devis présenté par la Poste
- Sollicite les aides de 30 % de l'Etat et de 40 % du Département

Le financement sera assuré de la façon suivante :

➤ Coût de la prestation : 2 100 € HT. Soit	2 520.00 € TTC
➤ Subvention de l'Etat (DETR) 30 % soit	- 630.00 €
➤ Subvention du Département 40 %.soit	- 840.00 €

Coût pour la commune.....1 050.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte de confier à la Poste le service d'aide à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune.
- Autorise le Maire à signer tous documents à venir.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**JM SAINNEVILLE** : souhaite que les conseillers municipaux soient avertis des décès sur la commune, et propose de les publier sur le site de la commune.

**N. PARMENTIER** : demande d'où en est l'étude de faisabilité pour la création d'un commerce à Eyrein.

Le Maire répond qu'il a pris contact avec la CCI qui demande de définir d'abord un projet. Mr SABEAU doit faire une proposition.

La séance est levée à 19h15